

## DEVIS - PERMIS BOIS DE CHAUFFAGE 2026-2027 Portneuf, Laurentides, Charlevoix et Bas-Saguenay

<p align="center"><b>Travaux autorisés en fonction du secteur attribué</b></p>	<p><b>Usage du permis :</b> Chalet, camp de trappe et camping (max 22,5 m<sup>3</sup>)</p>	<p><b>Usage du permis :</b> Résidence (max 22,5 m<sup>3</sup>)</p>
	<p><b>1. Ramassage résidus de coupe (aucun abattage) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes essences</li> </ul> <p><b>2. Abattage, essences autorisées, en ordre de priorité:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Peupliers</li> <li>2. Érables</li> <li>3. Bouleaux blancs</li> <li>4. Bouleaux jaunes</li> </ol>	<p><b>1. Ramassage résidus de coupe (aucun abattage) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes essences</li> </ul> <p><b>2. Secteur d'abattage identifié, essences autorisées, en ordre de priorité (Bas-Saguenay):</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Peupliers</li> <li>2. Érables</li> <li>3. Bouleaux blancs</li> <li>4. Bouleaux jaunes</li> </ol>

### Important :

- Vous devez toujours être en possession de votre permis lors des travaux;
- Dans les secteurs d'abattage, vous devez répartir votre récolte afin de maintenir un couvert forestier continu.

### Il est interdit :

- De transporter des billes de bois de plus de 1,40 m (4 pieds) de longueur ;
- De laisser des déchets de coupes ou du bois dans les chemins et les fossés ;
- D'aménager un chemin multiusage pour la récolte de bois;
- D'utiliser de la machinerie forestière;
- De couper du bois dans une lisière boisée de 20 mètres le long des cours d'eau et des lacs, dans une lisière boisée de 60 mètres le long d'une rivière à saumon et dans une lisière boisée de 30 mètres le long d'une route principale;
- De circuler avec des véhicules sur le lit d'un cours d'eau ou dans la lisière boisée de 20 mètres le long du cours d'eau;
- De déranger le gros gibier (original, cerf de Virginie, ours noir, dindon sauvage) dans son ravage. Un ravage est un habitat utilisé pendant l'hiver par du gros gibier.